



## ARRET MALADIE DEPUIS 90 JOURS

Par **MIKA74**, le **26/12/2012** à **18:49**

OUVRIER EN BATIMENT j'ai droit à 100%de mon salaire pendant 45 j ET 75% ensuite je suis en arret depuis le 3 septembre12 et toujours à ce jour - après le 91è jour c'est la caisse du batiment qui prend le relais - avec un salaire de 1606 brut mensuel je n'ai perçU que 1072 € entre les 45 j a 100^% et les 41 jours à 75% je pense qu'il y a erreur - mon employeur me confirme que non - que faire merci